

## MESURES DE VÉRIFICATION

M. Irwin Cotler, professeur à l'Université McGill, a proposé l'adoption de mesures de vérification qui seraient applicables aux droits de la personne. Il les décrit comme des critères permettant d'évaluer le rendement des pays qui se trouvent derrière le rideau de fer en matière de respect des droits de la personne. Ces mesures aideraient à établir si l'on respecte les règles internationales en matière de droits de la personne.

De façon générale, les mesures de vérification sont des critères servant à évaluer des actions et des omissions. En ce qui a trait aux droits de la personne, ces critères sont définis dans les documents internationaux pertinents dont le Canada et les pays qui se trouvent au-delà du rideau de fer sont signataires. Ces documents définissent les droits et les libertés civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres que les pays signataires s'engagent à garantir et à protéger. Le respect des droits de la personne dans un pays est évalué en fonction de l'efficacité avec laquelle il protège les droits des individus et des minorités.

Parlant de questions abordées dans le présent rapport, M. Cotler a demandé, entre autres choses:

...y aura-t-il une libération générale des prisonniers d'opinion en Union soviétique, de ceux qui, en un mot, ont pris au sérieux le septième principe de l'Acte final d'Helsinki?

...réglera-t-on les milliers de cas de réunion des familles?

...va-t-on réellement mettre fin à la répression religieuse et culturelle?

...va-t-on faciliter les contacts humains entre les citoyens soviétiques et ceux qui partagent les mêmes croyances religieuses ou d'autres à l'étranger....? (20:62,20:63)

On peut et on devrait recourir à des mesures de vérification de ce genre pour évaluer la situation des droits de la personne dans les pays qui sont derrière le rideau de fer. L'application de mesures de vérification du respect des droits de la personne aux pays qui sont au-delà du rideau de fer garde aujourd'hui la même importance qu'avant, malgré la *perestroïka* et la *glasnost*. Comme le Comité l'a dit tout au long du présent rapport, en matière de liberté de religion, de droits des minorités nationales, de droit d'émigrer et de réunion des familles, ces pays ont un comportement qui n'est pas satisfaisant. Ils ne respectent pas les règles internationales qu'ils ont